

DÉCRET N°2010-614 DU 31 DECEMBRE 2010

portant approbation des états financiers de la
Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2009.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 portant création, organisation et fonctionnement des Entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2010-350 du 19 juillet 2010 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 Juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2003-203 du 12 juin 2003 portant création de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de l'Énergie et de l'Eau et du Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres en sa séance du 10 novembre 2010. *ay*

D É C R È T E

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) pour l'exercice clos au 31 décembre 2009 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel. *gr*

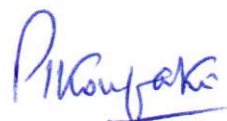
Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



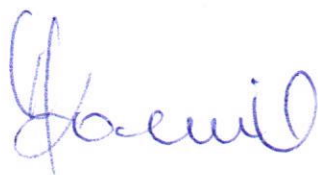
Dr. Boni YAYI

Le Ministre d'État Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Évaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



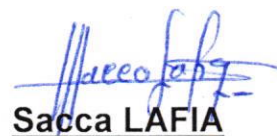
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de l'Énergie
et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR.4 - AN 4 - HCJ 2 - CS 2 - CC 2 ; CES 2 - HAAC 2 - SGG 2 - MECPDEPP-CAG 2 MEE 2 - MEF 2 - AUTRES MINISTÈRES 27 ; DGB-CF-DGTCP-DGID-DGDDI-DGAE-DGCPE 4 - IGF 1 ; BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-FASEG-FADESP-ENEAM 4 - UNIPAR 1 - SONEB 4 - JO12.

